

**DÉPOTER
UN CONTENEUR**
*Comment éliminer
les résidus
de fumigation ?*



TOUS LES CONTENEURS SONT SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DES GAZ TOXIQUES

*Avant de dépoter
un conteneur,
il faut prendre
ses précautions.*

Les procédures internes destinées à ouvrir les portes des conteneurs en sécurité sont définies lors de l'évaluation des risques menée préalablement par l'entreprise.

Ces procédures concernent :

- le contrôle des documents de transport ;
- les mesures de la qualité de l'atmosphère ;
- la ventilation, si nécessaire ;
- les conditions autorisant l'ouverture des portes avant dépotage ;
- les procédures d'urgence.



Remarque

Les gaz toxiques que contiennent parfois les conteneurs à leur arrivée peuvent être des gaz de fumigation introduits volontairement pour détruire les nuisibles.

Qu'est-ce que **LA FUMIGATION ?**

La fumigation vise à diffuser un gaz dans un conteneur afin de détruire les nuisibles (insectes, larves, rongeurs, champignons...).

Un des gaz couramment utilisé pour cette opération est la phosphine (PH_3), produite lors de la réaction de l'eau contenue dans l'humidité de l'air avec le contenant (pastille, enveloppe...) de phosphore métallique introduit dans le conteneur.

Quels sont **LES RISQUES ?**

À l'issue de cette fumigation, la marchandise doit être ventilée.

Mais il arrive que certains conteneurs voyagent sous fumigation.

À leur arrivée, des résidus de phosphore métallique, le plus souvent de phosphore d'aluminium, peuvent être encore présents et générer du gaz phosphine, toxique par inhalation pour les opérateurs amenés à ouvrir le conteneur.

Quels sont **LES SYMPTÔMES EN CAS D'INTOXICATION ?**

La gravité de l'intoxication à la phosphine dépend du niveau et de la durée de l'exposition. Les premiers symptômes qui doivent alerter sont une irritation pulmonaire (toux, difficulté à respirer, douleur thoracique), des troubles gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhées), neurologiques et musculaires (céphalées, désorientation, douleurs et/ou tremblements des mains-pieds, vision double).

Des troubles plus graves peuvent survenir si l'exposition se poursuit : coma, convulsions, œdème pulmonaire et troubles du rythme cardiaque pouvant conduire au décès de la personne.



COMMENT ÉLIMINER LES RÉSIDUS DE FUMIGATION ?

Étape

1

► *Identifier les résidus de phosphures métalliques*

Avant l'ouverture, l'opérateur doit observer la présence d'indices laissant penser que le conteneur a été fumigé : étiquette de fumigation collée sur le conteneur, ruban adhésif apposé sur les joints de porte ou ouïes de ventilation obstruées.

Au moment de l'ouverture, il doit contrôler la présence de contenants de phosphures métalliques posés devant ou sur les marchandises, voire suspendus ou scotchés sur l'intérieur des portes.

En cas de doute, il faut refermer le conteneur, en interdire l'accès et prévenir un responsable sensibilisé et formé au risque chimique.



Remarque

Certains sachets destinés à protéger la marchandise des effets de l'humidité peuvent être confondus avec des résidus de fumigation. Ils ne comportent pas de pictogrammes de danger et portent en général des mentions de type : Silicagel, Moisture Absorbent, Dessic...

► **Collecter** *les résidus de fumigation*

Attention, cette étape nécessite des précautions. Deux options sont possibles :

- **faire appel à une entreprise spécialisée en fumigation** qui se chargera de la collecte et de l'évacuation des résidus ;
- **organiser cette opération en interne.** Dans ce cas, l'opérateur chargé de collecter les résidus de fumigation doit s'équiper de protections individuelles (gants de manutention a minima et masque complet à cartouches A2B2P3).

Ces résidus doivent être collectés dans un récipient fermé par un couvercle amovible afin de les transporter, toujours en petite quantité, jusqu'au lieu de stockage.



Étape

3

► Stocker les résidus

L'opérateur doit déposer les résidus dans un espace de stockage ouvert, aéré, protégé de la pluie et situé à l'écart des lieux de travail.

Attention, ces résidus doivent être placés dans un récipient ouvert pour éviter l'accumulation de phosphine susceptible de s'enflammer, voire d'exploser.

Une signalétique doit préciser les dangers à l'entrée de l'espace de stockage. Son accès doit être impérativement limité à des personnes qualifiées portant les équipements de protection individuelle requis (gants et masques de protection respiratoire).

Étape

4

► Évacuer les résidus

Il est important de faire intervenir une entreprise de fumigation très régulièrement, dès que la quantité de résidus dépasse 1 kg. Cette entreprise procédera à la neutralisation par voie humide de ces restes de générateurs de phosphine.

Pour rappel, les entreprises de fumigation doivent posséder un agrément de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (Draaf).



UN OPÉRATEUR EST TÉMOIN D'UN ACCIDENT D'EXPOSITION ?

Il doit au plus vite :

- ❶ **S'équiper d'une protection** respiratoire et sortir la victime du conteneur en lui évitant tout effort physique.
- ❷ **Fermer l'accès au conteneur et appelez les secours (15)** en détaillant le contexte (dépotage d'un conteneur, présence de restes de générateurs de phosphine...).
- ❸ **En cas de symptômes oculaires ou de lésions cutanées,** rincer les yeux et la peau de la victime à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- ❹ **En cas d'arrêt cardio-respiratoire,** ne pas pratiquer de bouche-à-bouche en direct mais utiliser un masque à ballon pour éviter l'intoxication. L'opérateur peut également pratiquer des compressions thoraciques s'il est formé à ces gestes (membre du service de santé au travail, infirmier).

Dans tous les cas, il faut organiser avec le Samu le transfert de la victime en milieu hospitalier, compte tenu de la gravité potentielle de ces intoxications nécessitant une prise en charge en urgence et de la possibilité d'effets différés (œdème pulmonaire ou troubles cardiaques).

Pour en savoir plus

- Dépoter un conteneur. Les 4 étapes pour intervenir en sécurité (INRS, ED 6194)
- Ouvrir et dépoter un conteneur en sécurité (INRS, ED 6249)
- Phosphine (INRS, fichetox_179)
Disponibles en téléchargement sur : www.inrs.fr
- Expositions à des préparations contenant des phosphures dans le cadre d'une activité portuaire ou maritime, ou lors de l'ouverture d'un conteneur (Anses, rapport d'étude, dossier n°2018-SA-0290)
Disponible en téléchargement sur : www.anses.fr

Des interlocuteurs pour vous aider

- **Les services de santé au travail** assurent le suivi de votre état de santé. Ils sont également source de conseils pour la prévention des risques professionnels.
- **Les services de prévention de l'Assurance maladie - Risques professionnels** (www.risquesprofessionnels.ameli.fr) vous apportent des conseils pour mettre en place des mesures de prévention.



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6421

1^{re} édition • juin 2021 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2640-1 • © INRS
Conception graphique : Blue Graphic / Madehok • Illustrations : Odeka • Impression : Stipa

► L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie / Risques professionnels ◀

www.inrs.fr

YouTube



in